

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D_179_2021-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-179

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 80

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 14

Date de convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROS DIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (11) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Maryline ; BOURGEOIS Josette à CHATOT Patrick ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Remy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

**Objet : TRANSITION ENERGETIQUE - Lancement de l'élaboration du
Territorial (PCAET)**Rapporteur : Jean-Paul DUTHION**Le RAPPORTEUR,****EXPOSE**

Au titre de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Terre d'Émeraude Communauté, comptant plus de 20 000 habitants, est tenue de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans un délai de deux ans à compter de sa création.

Le PCAET constitue un outil de coordination de la transition énergétique à l'échelon intercommunal et un projet territorial de développement durable stratégique et opérationnel, qui a pour objectif d'atténuer le réchauffement climatique et d'adapter le territoire à ce dérèglement.

Conformément au décret du 28 juin 2016 et à l'arrêté du 4 août 2016, il doit comprendre un diagnostic et une stratégie territoriale, l'ensemble débouchant sur un programme d'actions visant à :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques,
- la baisse des consommations énergétiques,
- l'augmentation de la production d'énergie renouvelable,
- le développement coordonné des réseaux de distribution d'énergie,
- la valorisation du potentiel en énergie de récupération,
- l'adaptation au changement climatique,

Les PCAET sont concernés par les dispositions du code de l'environnement concernant l'information et la participation du public, la concertation préalable et le droit d'initiatives, enfin l'obligation de réaliser une évaluation environnementale stratégique (ESS). Afin de répondre à ces obligations, il est pertinent de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PCAET. Pour financer cette prestation, dont le coût prévisionnel est estimé à 41 666 € HT soit 50 000 € TTC, Terre d'Émeraude Communauté peut adresser une demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) (50% du HT) et à la Banque des Territoires (25% du TTC). Elle doit par ailleurs définir des modalités d'élaboration et de concertation relatives au PCAET adaptées au territoire, dont le détail est présenté en annexe.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 1^{er} décembre 2021 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRESCRIRE l'élaboration, la mise en œuvre, l'animation et le suivi du PCAET de Terre d'Émeraude Communauté,

DE METTRE EN ŒUVRE une évaluation environnementale stratégique (ESS) conforme au décret n°2016-1110 du 11 août 2016 et une concertation préalable conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016,

DE VALIDER les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET telles que figurant en annexe,

D'ORGANISER la gouvernance du projet avec a minima un élu référent, un chargé de mission, une équipe projet, un comité technique et un comité de pilotage,

D'APPROUVER le budget et le plan de financement prévisionnels relatifs au recrutement d'un bureau d'études, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestation extérieure (bureau d'études)	41 666 €	Etat (DETR) (50% sur le HT)	20 833 €
		Banque des Territoires (25% sur le TTC)	12 500 €
		Autofinancement	16 667 €
Total HT	41 666 €	Total	50 000 €
Total TTC	50 000 €		

D'INSCRIRE au budget des exercices considérés les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PCAET,

DE SOLLICITER auprès des partenaires financiers Etat (DETR) et Banque des Territoires les aides financières à leur taux maximal,

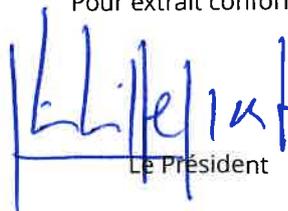
DE TRANSMETTRE la présente délibération à l'ensemble des personnes mentionnées à l'article R229-53 du code de l'environnement,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER le président à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D_179_2021-DE